

[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](/NOUS-CONTACTER)[ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/)[ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](/USER)

Calais : les journalistes sous haute surveillance pour l'opération « nettoyage » de la jungle

Les autorités préfectorales du Pas-de-Calais ont décidé de réglementer strictement l'accès des journalistes à la zone dite de la « jungle » à Calais, lors de l'opération d'expulsion des migrants qui se déroulera sous très haute surveillance policière dès ce lundi.

Télécharger le communiqué (/sites/default/files/Calais%20intersyndicale.pdf)

Le communiqué de la Préfecture indique sur un ton martial qu'« à partir du lundi 24 octobre 2016 et tout au long de l'opération, les accès autour du camp de la Lande de Calais seront régulés pour permettre aux seules personnes ayant vocation à se trouver sur le campement d'y accéder (migrants, services de l'État, associatifs, riverains, prestataires et journalistes) ». Fermez le ban. L'accréditation des journalistes pour cette opération baptisée « opération de mise à l'abri des migrants » précise le communiqué officiel, « permettra également d'accéder à l'espace de travail mis en place pour la presse, à l'espace de stationnement réservé aux médias et de participer aux points presse ainsi qu'aux pools presse ». Sommes-nous revenus aux pratiques du temps de la guerre du golfe ou à un sommet de l'Otan pour déployer un tel luxe de mesures de contraintes? Veut-on limiter le libre exercice du travail des journalistes sur les conditions du démantèlement de ce camp en réduisant au maximum le nombre de celles et ceux qui pourront accéder aux lieux des opérations ? Tous les journalistes professionnels doivent pouvoir accéder au camp sans aucune entrave. Pourquoi des accréditations si particulières ? Sur

quels critères ? Quels recours auront les éventuels « recalés » ? Quid de nos confrères de la presse étrangère ? Les syndicats SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes font part de leur très vive inquiétude devant de telles mesures coercitives qui ne peuvent qu'entraver la liberté de mouvement des journalistes et donner à croire que les pouvoirs publics ne veulent pas de témoins ! Paris, le 22 octobre 2016

Rubrique:

Profession (/rubriques/profession)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 1

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)